

Les médias nous informent-ils ? Nous désinforment-ils ?

Sylvain Coquema - 23/10/2018

Ici, le point de vue d'un article du Monde sur 8 questions... et mon point de vue sur les mêmes questions.
A vous de choisir, et bon vent !

L'article du monde est ici : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/22/linky-en-questions-les-ondes-du-compteur-sont-elles-dangereuses_5372938_4355770.html#xtor=AL-32280270

Le Monde

Linky en questions : les ondes du compteur sont elles dangereuses ?

La généralisation des compteurs d'électricité connectés suscite craintes et interrogations. Les lecteurs interrogés par Les Décodeurs s'inquiètent des effets des ondes émises par le boîtier sur la santé.

LE MONDE | 22.10.2018 à 15h44 • Mis à jour le 22.10.2018 à 20h00 | Par Anne-Aël Durand

Cet article a été réalisé à partir des questions posées par nos lecteurs sur le compteur connecté Linky, qui est en cours de déploiement par Enedis dans l'ensemble des foyers français.

1. Le compteur Linky émet-il en continu ?
2. Le niveau d'ondes émises par Linky est-il élevé ?
3. Existe-t-il des émetteurs radio Linky, qui exposent à des ondes supplémentaires ?
4. L'accumulation de compteurs Linky est-elle dangereuse ?
5. La proximité physique du compteur est-elle inquiétante ?
6. Peut-on installer un compteur Linky dans sa chambre ou son salon ?
7. Peut-on poser un filtre pour bloquer le CPL émis par Linky ?
8. Linky est-il un cauchemar pour les personnes électrohypersensibles ?

Nomana

Dans cette article, les acteurs qui posent les questions sont biens identifiés.

Mais d'où vient le choix des réponses ?

Et pourquoi ma perception est-elle si différente ?

La suites pages suivantes ...

Le Monde

Le compteur Linky émet-il en continu ?

NON, MAIS...

Question posée par Aurore Rodriguez

« Enedis “joue” sur les mots en indiquant dans sa communication à moult reprises que le compteur Linky n’émet que quelques secondes par jour. Ils ne parlent jamais de la technologie CPL qui, elle, circule toute la journée dans le réseau électrique domestique. »

Par rapport aux anciens compteurs, Linky est dit « communicant » ou « intelligent », car il peut transmettre des informations sur la consommation des foyers, et être relevé à distance. Les données transitent non pas par Wi-Fi ou par ondes hertziennes, mais par le courant porteur en ligne (CPL), c’est-à-dire par les fils de l’installation électrique. Le compteur électrique Linky, le compteur intelligent PHILIPPE TURPIN / Photononstop 22/10/2018 Linky en questions : les ondes du compteur sont-elles dangereuses ? https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/22/linky-en-questions-les-ondes-du-compteur-sont-elles-dangereuses_5372938_4355770.h... 2/5 Le CPL est une technologie fréquemment utilisée depuis les années 1950, et développée dans les maisons pour les box Internet ou des usages domotiques, comme les volets roulants ou les alarmes, mais aussi dans tous les compteurs avec l’option « heures pleines-heures creuses », soit environ dix millions de foyers. Un signal à haute fréquence et de faible énergie passe, en même temps que le courant alternatif, dans le logement, et au-delà, jusqu’au concentrateur, situé dans le poste de distribution à l’extérieur de la maison. Les informations sont ensuite transmises via le réseau télécoms (GPRS) vers les sites de supervisions. En fonctionnement normal, Linky se contente de relever la consommation du foyer une fois par jour, pour une période de quelques secondes, entre minuit et 6 heures du matin. Les concentrateurs peuvent aussi interroger le compteur ponctuellement, par exemple pour détecter une panne. Mais en réalisant des mesures d’exposition en 2016, l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses) a repéré que des « ping » étaient aussi envoyés plus souvent, pour vérifier que le réseau n’est pas coupé. « Ces communications sont extrêmement brèves [140 millisecondes] mais assez fréquentes : entre quatre et dix par minute, quel que soit le moment de la journée. Finalement, si on ajoute le tout, ça fait un temps quotidien de communication de quelques minutes à quelques heures, explique Olivier Merckel, chef de l’unité d’évaluation des risques liés aux nouvelles technologies à l’Anses. On ne peut pas dire qu’un compteur émet en permanence, mais il le fait plus que ce qu’on imaginait au départ. »

Nomana

Le compteur Linky émet-il en continu ?

OUI

Et c'est l'ANSES elle-même qui le dit dans son rapport ; ANSES, fréquence p20/154 et permanence p120/154 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf> : Les compteurs LINKY émettent en permanence ; en moyenne de 4 à 6 trames (de durée 140 millisecondes) par minute.

Page 26/154, on peut lire aussi :

Conclusion du CES

Ces nouvelles données permettent d’identifier un trafic plus important que celui initialement annoncé par l’opérateur du déploiement des compteurs Linky, entraînant une durée d’exposition plus longue que prévue, sans que les niveaux de champ électromagnétique soient plus élevés.

Le Monde

Le niveau d'ondes émises par Linky est-il élevé ?

NON

Question posée par Claire Doun : « Quelle quantité d'ondes [est émise] par rapport à d'autres appareils, type smartphone, Wi-Fi... ? »

Le CPL et le compteur émettent des ondes électromagnétiques, comme le font de nombreux appareils électriques sous tension. Ces types d'ondes ont été classées comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Mais le rapport publié en 2016 par l'Anses conclut que les niveaux relevés sont très faibles et ne présentent pas de danger. Selon des mesures réalisées par plusieurs organismes (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf#page=113>), le compteur émet un champ électrique compris entre 0,2 et 3,9 volts par mètre (V/m), loin de la limite réglementaire de 87 V/m, et un champ magnétique de 0,26 microtesla (μT), alors que le maximum autorisé est de 6,25 μT . Les comparaisons réalisées avec d'autres équipements domestiques montrent que le champ électrique du compteur Linky est cinquante fois plus faible que celui d'une plaque à induction, ou dix-sept fois plus faible que celui d'une lampe fluocompacte. Concernant le champ magnétique, à trente mètres d'un compteur, il est aussi inférieur à une plaque à induction et équivalent à celui d'une télévision cathodique. Les émissions baissent rapidement lorsque l'on s'éloigne du câble électrique. Mais elles restent supérieures à celles d'un ancien compteur qui étaient, elles, quasi nulles.

Nomana

Le niveau d'ondes émises par Linky est-il élevé ?

OUI, MAIS...

1) Les émissions in situ des radiofréquences figurent dans le rapport n° 3 de l'ANSM :

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/2016-09-22_Rapport_technique_compteur_Volet_3_vf.pdf

or, 0,2 V/m est rédhibitoire pour des électrohypersensibles ; voir préconisation en biologie de l'habitat (Baubiologie) :

https://www.baubiologie.de/site/wp-content/uploads/valeurs_indicatives_sbm2015_fran%C3%A7ais.pdf

Il s'agit ici d'une émission en permanence, 24h/24, 7j/7, **voir plus loin les témoignages.**

2) les limites réglementaires pour le grand public actuelles (extension des normes pour les travailleurs votées entre les 2 tours de l'élection présidentielle Chirac Le Pen de 2002 !) ont été fixées sur la base des travaux de l'ICNIRP, qui ne prennent en compte que les effets à court terme, comme cela figure explicitement dans la documentation de l'ICNIRP elle-même. <https://www.cem-vivant.com/page-comment+les+normes+ont+ete+definies-49.html>

3) le rapport de l'ANSES (p 126/154) ne conclut pas que les niveaux ne présentent pas de dangers mais :

« Actuellement, il n'existe **aucune donnée** suggérant que l'exposition à des courants transitoires à haute fréquence puisse affecter la santé à ces niveaux d'exposition. »

En résumé, l'ANSES ne se prononce pas sur un « sans danger »... et préfère parler en terme de « probabilité faible »

L'ANSES donne d'ailleurs les recommandations suivantes dans son rapport (§9, 126/154, in extenso ci-dessous) :

- de poursuivre la réalisation de mesures d'exposition in situ dans la bande du compteur Linky ;
- de réaliser des simulations permettant d'estimer l'exposition dans une situation de type pire cas (compteur ou câble électrique alimenté en CPL émettant en continu et placé proche d'une tête de lit par exemple) ;
- d'approfondir la connaissance du fonctionnement du compteur Linky ;
- de caractériser, par simulation, le débit d'absorption spécifique (DAS) dans la bande de fréquence 169 MHz pour les différentes configurations de compteurs qui l'utilisent ;
- de travailler sur l'harmonisation des protocoles de mesure et indicateurs d'exposition, afin d'obtenir des résultats comparables entre les différentes bandes de fréquences, notamment autour de 100 kHz ;
- d'évaluer les niveaux d'exposition en cas d'exposition proche d'un emplacement où seraient implantés une multitude de compteurs et autres objets communicants.
- de poursuivre l'étude des effets sanitaires potentiels des expositions aux champs électromagnétiques dans la gamme de fréquences aux alentours du kilohertz, notamment en milieu professionnel ;
- de caractériser, sur le terrain, la gêne perçue suite à l'installation des compteurs communicants ;
- de mener des études, portant spécifiquement sur les compteurs communicants, pour tenter de faire la part entre de possibles effets sanitaires et le rôle de l'effet nocebo ;
- de faire supporter les coûts associés à l'ensemble des recommandations en matière d'études et de recherche par les entreprises déployant les compteurs communicants, par exemple dans le cadre du fonds affecté à la recherche d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences ;
- d'inclure des évaluations de l'exposition et, si possible, de son impact éventuel sur la santé et le bien-être dans les études préalables au déploiement massif de nouvelles technologies susceptibles d'augmenter l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.

Le Monde

**Existe-t-il des émetteurs radio Linky, qui exposent à des ondes supplémentaires ?
OUI, MAIS...**

Question posée par Stéphane Lhomme, militant antinucléaire et conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde), devenu l'une des figures de proue du mouvement anti-Linky (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/linky-scandale-erl.htm>) :

« Alors qu'Enedis et les promoteurs du Linky contestent la problématique des ondes en insistant sur le fait que "le Linky ne fonctionne pas en Wi-Fi", est-il vrai que, dans un second temps, des millions de Linky vont être équipés d'émetteurs Zigbee (équivalent du Wi-Fi) ? »

Les émetteurs radio Linky (ERL) comme le Zigbee sont des modules supplémentaires conçus pour être rattachés aux compteurs communicants et leur donner de nouvelles fonctionnalités. 22/10/2018 Linky en questions : les ondes du compteur sont-elles dangereuses ? https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/22/linky-en-questions-les-ondes-du-compteur-sont-elles-dangereuses_5372938_4355770.h... 3/5 L'ERL n'est pas installé par Enedis mais par les fournisseurs d'électricité. Il permet de connaître la consommation en temps réel des appareils électriques, de les piloter pour améliorer son confort - par exemple éteindre le chauffage lorsqu'on sort de chez soi et le rallumer avant de revenir - et réaliser des économies d'énergie. C'est le principe des smartgrids (<http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=technologies-emetteur-radio-linky>) . Contrairement à Linky, qui utilise le courant porteur en ligne (CPL), ce module fonctionne avec des protocoles radios standards et sécurisés, dont l'un appelé « ZigBee ». Ce système proche du Bluetooth permet d'émettre avec une faible consommation d'énergie dans un rayon d'action assez limité. Ni l'Agence nationale des fréquences (ANFR) ni l'Anses n'ont encore réalisé de mesures concernant les ERL. « Les bandes ISM et Wi-Fi sont libres ou sous autorisation générale : tout le monde peut communiquer à condition de ne pas dépasser une certaine puissance », explique au Monde Gilles Brégant, directeur général de l'ANFR. Une chose est sûre, ces modules ne sont pas obligatoires et n'existent quasiment pas dans le commerce. Chaque consommateur peut choisir de l'ajouter ou non. Mais il est impossible d'empêcher son voisin de s'équiper d'un ERL... de même que lui interdire d'utiliser du Wi-Fi ou du Bluetooth dans son habitation.

Nomana

**Existe-t-il des émetteurs radio Linky, qui exposent à des ondes supplémentaires ?
OUI, MAIS... (pas le même « OUI, MAIS »)**

LINKY émettant en permanence, les autres émissions (concentrateurs Linky) sont du 2ème ordre. Évidemment, si l'interrogation des concentrateurs LINKY devait être temps réel... ces concentrateurs seraient eux aussi très nocifs... aussi nocifs qu'une antenne relais à domicile. Mais cela est une autre histoire.

Par ailleurs, une fois posé, ce compteur n'est pas débrayable, contrairement aux autres sources de champ électromagnétique.

Vous pouvez tout couper dans votre chambre à coucher : votre portable, votre lampe de chevet, votre radio réveil... le LINKY... Non ! A moins de couper l'alimentation de votre chambre à coucher au tableau électrique.

Le Monde

L'accumulation de compteurs Linky est-elle dangereuse ?

NON

Question de Gg Fourgi :

« Vivant en appartement, la grappe des quarante compteurs de l'immeuble va émettre ses relevés toutes les vingt-quatre heures ou toutes les heures si l'option est choisie. Il semble qu'il n'y ait pas de filtres dans le compteur : nous allons recevoir dans notre appartement le rayonnement du relevé des quarante compteurs au pire toutes les heures : quelles mesures d'impact sur la santé ont été faites (pas pour un compteur mais pour une grappe de quarante) ? »

La question a été posée sous des formes différentes par plusieurs internautes. En effet, dans les habitations collectives, les compteurs sont fréquemment regroupés. Les émissions d'un seul Linky sont faibles, mais peuvent-elles devenir dangereuses en se cumulant ? C'est peu probable, selon Gilles Brégant, directeur de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) : « Les Linky ne sont pas synchrones, ils ne vont pas tous émettre en même temps et ne vont pas s'additionner, sauf dans des cas très rares. Cela dépend aussi de la configuration : en immeuble, les compteurs sont en moyenne assez loin des appartements, or, les ondes s'affaiblissent vite avec la distance. » Notre analyse : Pourquoi le compteur Linky électrise les passions (/economie/article/2017/12/23/pourquoi-le-compteur-linky-electrise-les-passions_5233788_3234.html) Pour l'instant, les tests n'ont été réalisés qu'en laboratoire ou en condition réelle sur des compteurs Linky isolés (<https://www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/compteurs-communicants/mesures-linky/>), mais les particuliers peuvent demander par Internet (<https://mesures.anfr.fr/#/>) que l'ANFR réalise des mesures d'ondes chez eux, ou dans des dispositions particulières. Les résultats seront ensuite publiés sur le site Cartoradio (<https://www.cartoradio.fr/cartoradio/web/#bbox/-5.502022195167453/41.10714096328317/10.560768841175733/51.280956814661764>). Selon Olivier Merckel, chargé des risques sanitaires liés aux nouvelles technologies à l'Anses, la multiplication des compteurs en un point rallonge le temps d'émission mais pas forcément leur intensité et « il est très peu probable qu'on arrive à des niveaux d'exposition significatifs ».

Nomana

L'accumulation de compteurs Linky est-elle dangereuse ?

OUI

Le CPL d'un compteur se propage avec le 50 Hz, donc dans toute l'installation, y compris l'installation voisine.

Les compteurs LINKY n'étant pas synchrones, l'émission CPL est encore plus continue.

En effet, l'émission du compteur du logement est complétée par l'émission des compteurs des logements voisins qui ne sont pas nécessairement en phase. Et s'ils sont en phase, l'émission est moins continue, mais plus forte.

En résumé : Pile tu perds, face tu perds aussi !

Le Monde

Peut-on installer un compteur Linky dans sa chambre ou son salon ?

A PRIORI OUI

Question de Georges Heribert :

« Peut-on installer un compteur Linky dans une chambre à coucher sans danger ? » Une autre lectrice, Marie, s'inquiète de « sa proximité avec la vie de famille. Il est à moins d'un mètre du canapé. »

22/10/2018 Linky en questions : les ondes du compteur sont-elles dangereuses ? https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/22/linky-en-questions-les-ondes-du-compteur-sont-elles-dangereuses_5372938_4355770.h... 4/5 Le cas de figure n'est pas très fréquent, car les compteurs sont généralement installés à l'extérieur des maisons ou appartements, ou assez loin des pièces de vie (couloir, garage...). Les mesures réalisées à vingt centimètres du Linky ne sont pas supérieures aux autres émissions d'appareils électriques, comme une télévision, un chargeur d'ordinateur ou un micro-ondes. Les autorités sanitaires se veulent rassurantes. « La probabilité d'un effet sur la santé est extrêmement faible. On ne peut pas démontrer l'absence d'un risque, mais aucun élément scientifique aujourd'hui n'indique un quelconque risque, y compris pour les jeunes enfants, assure au Monde Olivier Merckel, de l'Anses. L'exposition n'a rien à voir avec celles des téléphones mobiles, par exemple. » Le rapport de l'Anses, publié en 2016, préconise toutefois de réaliser des mesures additionnelles sur des dispositifs électriques utilisés très proches du corps humain (fauteuils, lits à commande électrique, etc.).

Nomana

Peut-on installer un compteur Linky dans sa chambre ou son salon ?

NON, EVIDEMENT

La Chambre est l'espace le plus intime ou nous passons un tiers de notre journée. C'est le lieu par excellence de notre repos, de notre récupération, de nos rêves.

Cette excellente étude de 2017 sur les rats montre que ceux-ci préfèrent dormir dans l'endroit le moins exposé.

Voir page 5 de la lettre PRIARTEM n° 36, publique :

http://www.priartem.fr/IMG/pdf/PRIARTEM_Lettre_36_impression_.pdf

Les rats quittent le navire... et les humains ?

Le Monde

Peut-on poser un filtre pour bloquer le CPL ?

OUI, MAIS...

Question de François Sermier :

« Pourquoi personne (ni Enedis, ni les anti-Linky) ne mentionne jamais la possibilité de poser un filtre permettant d'empêcher complètement le passage du CPL en aval du compteur sans impact sur le fonctionnement du compteur ? »

Les filtres anti-CPL destinés à bloquer les émissions de Linky ne sont pas si confidentiels. Ils sont même mis en avant comme « la meilleure protection » pour la vie privée, le matériel sensible et la santé par la Plate-forme opérationnelle anti-Linky (www.poal.fr (<http://www.poal.fr>)), un site destiné à fédérer les opposants au compteur connecté. Ce filtre est un boîtier destiné à empêcher les parasites dans l'installation électrique, notamment les ondes émises par le CPL au sein des habitations. Le compteur Linky n'émet donc plus à l'intérieur, mais continue de communiquer vers l'extérieur pour relever la consommation vers Enedis - ce qui est une obligation légale. Mais ce filtre peut aussi occasionner des difficultés. Tout d'abord, il risque de perturber des systèmes domotiques comme les alarmes ou les volets télécommandés. Ensuite, il est assez cher. Par exemple, l'entreprise CEM-Bioprotect, qui commercialise ces filtres, les vend entre 235 et 500 euros, sans compter le coût de l'installation, qui doit être réalisée par un électricien. Un prix qui triple pour les installations électriques en triphasé. Surtout, est-ce une solution aux craintes sur les ondes et l'accès à la vie privée ? Pas si simple. « S'il est conçu et installé correctement, ça doit pouvoir fonctionner. Mais cela n'a pas été testé, explique Olivier Merckel, de l'Anses, qui reste circonspect sur leur utilité. Avec ces inquiétudes liées aux ondes, malheureusement, on voit apparaître sur le marché des produits totalement inefficaces, comme par exemple des patchs censés atténuer ou annuler le rayonnement électromagnétique des téléphones portables. » Stéphane Lhomme, militant anti-Linky, a qualifié en avril 2018 les créateurs du site POAL d'« escrocs qui ne sont là que pour vendre très cher des pseudo-filtres » (<https://www.stop-linky-68.com/singlepost/2018/04/11/Communiqu%C3%A9-de-Stephane-Lhomme>). Le cofondateur de la plate-forme anti-Linky, Philippe Mahé, est aussi le président de l'entreprise CEM-Bioprotect, sans que le lien entre les deux soit signifié clairement, comme l'a révélé une enquête de Libération (http://www.liberation.fr/checknews/2018/04/19/estce-que-le-militant-anti-linky-stephane-lhomme-a-raison-quand-il-dit-que-la-plateforme-operationn_1653566).

Nomana

Peut-on poser un filtre pour bloquer le CPL ?

OUI, MAIS... (pas le même « OUI MAIS »)

Les premiers résultats sont encourageants. Les filtres diminuent les parasites de l'électricité sale (Dirty electricity), celle du Linky, comme celles des autres sources de pollution de même gamme de fréquences.

Les coûts : à partir de 60 €, avec une simple pose sur une prise de courant... à 600 €, pour 10 filtres, et jusqu'à plus de 1000 €, avec un filtre en aval de votre compteur, posé par un électricien.

MAIS il y a mieux à faire : refuser la pose du Linky (ce qui n'a rien d'évident dans une époque focalisée par le court terme)

Quant aux désavantages, ils sont inexistantes quand vous avez compris tout ce que peut avoir de polluant un compteur Linky, vous refuserez naturellement toutes les autres sources d'électricité sale qui transite par la domotique sans fil et autres CPL ou WiFi des Box internet.

Dans le rapport de l'ANSES (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf>), on peut lire page 26/154 : En complément, le CES recommande d'étudier la possibilité d'installer des filtres, pour les personnes qui le souhaiteraient, permettant d'éviter la propagation des signaux CPL à l'intérieur des logements.

Linky est-il une nuisance pour les personnes électrohypersensibles ?

DIFFICILE À DIRE

René Sebek s'inquiète des « effets du CPL sur les électrosensibles » et a transféré aux Décodeurs une centaine de témoignages (<https://docs.google.com/document/d/1uum9odsraVqaKxnEZwn98rtbX5pCzMuAOSTICud5jg/edit?pli=1>) de personnes souffrant de problèmes de santé qu'ils attribuent au compteur Linky. Maux de tête, insomnies et fatigue, acouphènes, picotement, vertiges, nausées... de nombreuses personnes décrivent des symptômes variés qu'ils relient à la présence ou à la pose d'un compteur 22/10/2018 Linky en questions : les ondes du compteur sont-elles dangereuses ? https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/22/linky-en-questions-les-ondes-du-compteur-sont-elles-dangereuses_5372938_4355770.h... 5/5 Linky, et des ondes électromagnétiques qu'il génère. Ces troubles, rassemblés sous le terme d'électrohypersensibilité (EHS) sont apparus dans les années 1980 et se sont développés depuis les années 2000, en même temps que la multiplication des téléphones mobiles, antennes-relais ou Wi-Fi. La science reste assez démunie face à ce phénomène. L'Anses a publié en mars 2018 un rapport (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>) , synthèse de quatre ans de travail pluridisciplinaire sur l'EHS, qui conclut que « les souffrances correspondent à une réalité », qui justifie une prise en charge adaptée pour près de trois millions de personnes. Pourtant, ajoutent les auteurs de ces travaux, « les connaissances scientifiques actuelles ne mettent pas en évidence de lien de cause à effet » avec l'exposition aux ondes électromagnétiques. Ce rapport ne traite pas spécifiquement du CPL, mais l'Anses, dans un avis sur les compteurs communicants appelait à réaliser des études spécifiques sur l'« effet nocebo » (l'inverse du « placebo », c'est-à-dire un effet négatif dû à une attente de nocivité d'un produit pourtant inactif) d'une installation imposée aux citoyens. En attendant, certaines personnes électrosensibles se tournent vers la justice, avec plus ou moins de réussite. Une Iséroise a obtenu en décembre 2016 du tribunal de grande instance de Grenoble que son compteur d'eau communicant soit retiré (<http://www.leparisien.fr/societe/la-justice-autorise-une-electrosensible-a-se-separer-de-son-compteur-d-eau-linky-09-12-2016-6435180.php>) et qu'aucun nouveau compteur, y compris Linky, ne soit installé chez elle par précaution.

Explications : Non, la justice n'autorise pas les usagers à refuser les compteurs Linky ([/les-decodeurs/article/2018/09/13/non-la-justice-n-autorise-pas-les-usagers-a-refuser-les-compteurs-linky_5354747_4355770.html](https://www.les-decodeurs.fr/les-decodeurs/article/2018/09/13/non-la-justice-n-autorise-pas-les-usagers-a-refuser-les-compteurs-linky_5354747_4355770.html)) Toujours en Isère, un couple domicilié à Meylan avait aussi obtenu en septembre 2017 que le tribunal de grande instance de Grenoble interdise à Enedis d'installer un compteur Linky (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/jugement-grenoble-20sept2017-com.pdf>) à leur domicile, car leur fils était électrosensible. Mais ce jugement a été annulé en appel (<https://www.doctrine.fr/d/CA/Grenoble/2018/C221194A471D8E4E7F537>) en mars 2018. En juillet 2018, Ouest-France relatait l'histoire d'une Morbihanaise électrosensible qui avait obtenu la dépose de son compteur Linky (<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/compteurs-linky-une-plainte-des-citoyens-eclaires-4411062>) . Interrogée sur ces « exemptions » à l'obligation de pose d'un compteur Linky, l'entreprise Enedis explique qu'elle « ne peut pas rester insensible à la détresse exprimée par certains clients connaissant parfois de graves difficultés de santé, sans qu'il y ait pour autant de lien possible avec l'installation du compteur. Face à de telles situations, qui restent heureusement extrêmement rares, Enedis agit avec bienveillance et coopération en prenant en compte leurs préoccupations et en reportant si nécessaire l'installation du compteur. » Le gestionnaire du réseau précise toutefois que « cette position ne doit aucunement être interprétée comme la reconnaissance d'un lien entre la technologie des compteurs communicants et les difficultés de santé de ces clients ». Vérification : L'intox du « premier mort lié au compteur Linky » ([/les-decodeurs/article/2018/04/28/l-intox-du-premier-mort-lie-au-compteur-linky_5292045_4355770.html](https://www.les-decodeurs.fr/les-decodeurs/article/2018/04/28/l-intox-du-premier-mort-lie-au-compteur-linky_5292045_4355770.html))

Nomana

Linky est-il une nuisance pour les personnes électrohypersensibles (EHS) ?

OUI, CELA EST UNE EVIDENCE : IL N'Y A QU'A LES INTERROGER

En guise de réponse, 2 vidéos qui parlent d'elles-mêmes.

- témoignage de Joséphine : <https://www.youtube.com/watch?v=G9vI2B9wfrQ>

- témoignage de Sonia : <https://www.youtube.com/watch?v=VzV5fLkADNY>

Pour d'autres témoignages, il suffit d'interroger les associations qui sont en contact avec les EHS : PRIARTEM, ROBIN DES TOITS ou NEXT UP, ce qui devrait être assez facile pour un(e) journaliste.

PS : pour l'ancienneté des effets des ondes :

Rapport NASA de 1981 : <https://ntrs.nasa.gov/archive/nasa/casi.ntrs.nasa.gov/19810017132.pdf> et bibliography p 116/125)

Symposium OMS de 1973 : <https://www.elettrosensibili.it/2016/04/> ... etc...

Et une vieille publication de 1932 : http://www.kennisplatformveiligmobielnetwerk.info/Schliephake_arbeitsergebnisse_auf_dem_kurzwellengebiet.pdf